

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

N°4

Étaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Corinne BOULET, Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Angélique DEKENS, Sophie MAISTRE, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Étaient absents : M Pierre-André DEVIN et Mme Marie-Christine MARTIN qui a donné pouvoir à Marc VIGUIÉ.

La séance est ouverte à 20 h 20.

Macha DARRIEUSSECQ est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 21 juillet 2023 a été envoyé à tous les élus.

Adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération pour rejoindre les Communes de la CDC Sud Gironde demandant la gratuité de l'A62**

L'objectif est que les Langonnais bénéficient de l'accès à l'A62 entre Bordeaux et Langon. Ils obtiendraient ainsi le même avantage que les habitants de Libourne et d'Arcachon.

⇒ Adoptée à l'unanimité.

**Délibération achat ou location photocopieur**

Monsieur Le Maire explique que conformément au souhait exprimé lors du précédent conseil municipal, il a lancé avec le concours de Corinne BIXEL une consultation auprès de plusieurs fournisseurs de photocopieurs afin de remplacer le matériel actuel en fin de vie.

Trois ont répondu à l'offre. Après étude et analyse, il en ressort que l'entreprise CANON, propose la solution la plus économique.

Le choix se porte donc sur le photocopieur CANON ImageRUNNER ADVANCE DX C3922i A4/A3. Le prix d'achat est de 3 316 € HT. La location mensuelle est de 66,32 € HT pour un coût copie N&B 0,0032 €HT et copie couleurs 0,032 € HT.

La formule location comporte la location du copieur, la fourniture des toners encre, la e-maintenance et le dépannage avec remplacement des pièces d'usures si utilisation "normale" du copieur. En cas de panne le temps d'intervention est de 4 heures.

Il est proposé de choisir la solution location.

⇒ Adoptée à l'unanimité



## **Réalisation d'une aire de jeux**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Louchats a reçu en 2019 de Madame POUYDEBAT, un legs de 100 000 €. Le conseil municipal d'alors avait décidé de consacrer la plus grande partie de cette somme à la réalisation d'équipements pour les enfants de Louchats.

L'équipe actuelle a décidé d'utiliser ce legs pour deux projets, en premier lieu la réalisation d'une aire de jeux sécurisée pour les petits et en second la réhabilitation du City stade pour les plus grands.

La commission enfance jeunesse a été chargée d'étudier l'implantation et la composition de l'aire de jeux sécurisée. Elle a contacté plusieurs sociétés susceptibles de réaliser ce projet.

Elle a lancé une consultation auprès de 3 sociétés pour la réalisation de cette infrastructure.

Plusieurs ont répondu à l'offre, après étude et analyse, il en ressort que l'entreprise HAGS propose un prix très intéressant à savoir 57 820 € TTC, fournitures et pose incluses.

Alizée BRANA est en charge du suivi des travaux.

La réalisation des travaux pour l'aire de jeux pourra démarrer, en fonction des disponibilités de l'entreprise, après signature des devis, probablement mi-décembre pour couler la dalle. La livraison des jeux est prévue pour la semaine 2 de 2024 et l'installation finalisée en février sauf imprévu.

Une plaque sera commandée et installée en l'honneur de Madame POUYDEBAT.

⇒ Adoptée à l'unanimité

## **Réhabilitation du City stade**

Monsieur Le Maire explique que la commission enfance jeunesse a travaillé sur le projet en objet. Elle a sollicité trois sociétés susceptibles de réaliser le City stade.

Nous disposons actuellement de trois devis sur lesquels le conseil municipal sur avis de la commission enfance jeunesse a pu juger du contenu et en particulier des différences techniques et financières.

Après étude et analyse, il en ressort que l'entreprise Tennis d'Aquitaine, propose la solution la plus adaptée à nos attentes pour un montant de 53 900 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières en particulier la recherche des subventions pour la réalisation de ce City stade.

Le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport sera géré par Corinne BIXEL avec l'aide d'un conseiller de cette agence et déposé en janvier pour une réponse en septembre 2024.

Ce même dossier pourra être utilisé pour faire d'autres demandes.

⇒ Adoptée à l'unanimité



## **Remplacement des huisseries 6 place Sainte Croix**

Monsieur Le Maire explique que la commission urbanisme est chargée d'assurer la préservation du patrimoine locatif communal. Dans le cadre de la politique de réduction de l'impact énergétique des bâtiments communaux celle-ci a proposé de poursuivre la réhabilitation du parc locatif ancien. Elle a retenu comme premier chantier le changement des huisseries du logement situé au 6 Place Sainte Croix.

Elle a sollicité trois sociétés susceptibles de réaliser ces travaux.

Nous disposons actuellement de trois devis. Le conseil municipal sur avis de la commission urbanisme a pu juger de leur contenu et en particulier de leurs différences techniques et financières.

Il en ressort que l'entreprise GD Services domiciliée à Belin-Béliet, propose la solution la plus adaptée à nos attentes pour un montant de 9 648 € TTC.

⇒ Adoptée à l'unanimité

## **Travaux de plomberie à la mairie et à l'école**

Monsieur Le Maire explique que pour améliorer les conditions de travail des employés chargés de l'entretien de ces locaux il est nécessaire de procéder aux travaux suivants.

En mairie dans le local entretien :

- mise en place d'un plan de travail disposant d'un évier profond avec eau chaude eau froide et d'un raccordement pour la machine à laver la vaisselle.

À l'école dans le local technique de la cantine :

- modification du plan de travail actuel pour installer un plan de travail avec un évier profond pour assurer le nettoyage des plats et les ustensiles de cuisine.
- l'installation de la machine à laver le linge actuellement en mairie.

Monsieur le maire a sollicité deux artisans plombiers pour établir des devis pour ces deux chantiers.

Le conseil municipal a pu juger de leur contenu et en particulier de leurs différences techniques et financières.

Il en ressort que l'entreprise Rougié Plomberie, propose la solution la plus adaptée à nos attentes pour un montant de 6 139,44 € TTC.

⇒ Adoptée à l'unanimité

## **Adhésion à Gironde Numérique**

Monsieur Le Maire explique que la communauté de commune de sud Gironde a adhéré aux services numériques mutualisés à caractères facultatifs proposés par Gironde Numérique. Cette entité offre un certain nombre de services qui permettent aux collectivités d'accéder à des facilités numériques essentielles en particulier pour la sécurité des données mais aussi pour d'autres composantes numériques.

En conséquence, il propose que la commune adhère elle aussi à ces services.

⇒ Adoptée à l'unanimité.

## **Délégation communale RGPD à Gironde Numérique**

La Loi informatique et liberté exige le respect du règlement général pour la protection des données personnelles. Gironde Numérique assurera au profit de la commune les



exigences de cette réglementation.

Au sein de la commune Madame Macha DARRIEUSSECQ est chargée de la liaison avec Gironde Numérique.

⇒ Adoptée à l'unanimité

### **Dématérialisation des actes administratifs**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la commune de Louchats souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité ;

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

⇒ Adoptée à l'unanimité

## Gestion des forêts communales

Monsieur le Maire explique qu'une partie de la forêt communale est placée actuellement sous le régime forestier de l'ONF (Office national des forêts) qui occupe un rôle de conseiller de gestion. Cet organisme propose d'étendre le régime forestier à un certain nombre de parcelles qui n'y sont pas encore soumises.

Monsieur Loïc COTTEN nous détaille le mode de fonctionnement de classification des espaces forestiers. L'ONF a réalisé une étude de notre patrimoine foncier, une partie peut entrer dans le régime forestier alors que d'autres parcelles ne le peuvent pas du fait de leur surface ou de leur fonction de réserve foncière potentielle.

Monsieur COTTEN nous explique par ailleurs que si nous souhaitons demander le classement de certaines parcelles en zone constructible il faudrait restituer 3 à 5 fois la surface en bois ou payer une taxe au mètre carré selon le Code Forestier.

Après étude de la proposition par la commission environnement, le conseil municipal décide de n'étendre qu'aux parcelles ci-dessous, le régime forestier proposé par l'ONF.

- sur la commune de Louchats lieu-dit à Curton les parcelles C ; 614, 1113, 1165, 1166, 1167 et 1168,
- sur la commune de Cabanac Villagrains les parcelles A1 ; 1143, 2161 et 2163.

⇒ Adoptée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- **Questions sur les comptes rendus des commissions du mois d'Août**

Pas de question

- **Résultats du recensement INSEE**

311 habitations qui se répartissent en :

- 275 résidences principales
- 29 résidences secondaires ou logements vacants
- 7 logements non enquêtés

Le total des logements enquêtés est de 304.

- **Entretien des toitures de l'hôtel restaurant et de la salle des fêtes**

Actuellement il existe un problème de fuite au niveau du chéneau en zinc entre la cuisine et la salle de restauration sur la toiture de l'hôtel. Trois devis ont été reçus. La réparation est urgente.

Nous avons par ailleurs demandé aux 3 entreprises d'analyser les toitures de la salle de fêtes et de l'hôtel restaurant afin d'anticiper d'éventuels travaux.

Loïc COTTEN demande de vérifier que la rénovation de la salle des fêtes soit moins onéreuse qu'une reconstruction, le conseil valide l'idée.

- **Réflexion sur la mise sous alarme des locaux techniques de la commune**

Un devis a été réalisé pour la mise sous alarme, le coût approximatif est de 2 000 € TTC. Tenant compte des investissements réalisés pour le matériel, la question se pose de sécuriser le local. Un deuxième devis est en attente.

Marlène DARNIS demande si le matériel est recensé et assuré. Monsieur le Maire confirme.



Jean-Luc ROUQUIE souhaite que l'on vérifie les modalités de déclaration auprès de l'assurance en cas d'incident, Monsieur le Maire va s'en occuper.

- **Réflexion sur le renforcement du service technique**

Actuellement un seul employé réalise l'ensemble des prestations. Certaines doivent obligatoirement être effectuées à deux, par ailleurs un problème se pose en cas d'absence programmée ou non.

2 hypothèses :

- Recruter une personne en mi-temps annualisé
- Recruter une personne sur une période donnée

Corinne BOULET propose de mutualiser ce poste avec d'autres communes, Monsieur Le Maire répond que leurs besoins sont identiques aux nôtres sur les mêmes périodes.

Nous étudierons la possibilité d'externaliser avec des entreprises spécialisées en fonction des besoins.

Loïc COTTEN propose d'utiliser un dispositif pour travailleur isolé afin de sécuriser les employés lors de l'exécution de certains travaux.

- **Informations sur les licences « vente de boissons alcoolisées »**

Le cercle dispose d'une licence IV avec consommation sur place.

Le restaurant dispose d'une licence IV avec consommation sur place.

L'épicerie dispose d'une licence IV, sans consommation sur place.

Une demande de licence III déposée par Madame Bermejo pour son activité de traiteur a été accordée.

- **Intégration d'un représentant de l'APE (Association des parents d'élèves) à la commission jeunesse**

Le conseil municipal décide d'intégrer Noémie FOQUET, présidente de l'APE à la commission jeunesse.

- **Travaux de sécurisation aux abords de l'épicerie**

Une rencontre a eu lieu avec les responsables du centre routier départemental pour exécuter les travaux de sécurisation aux abords de l'épicerie (panneaux clignotants et réfection du passage clouté).

- **Place réservée aux véhicules transportant des personnes en situation de handicap**

Après discussion, le conseil décide de prévoir une place entre le monument aux morts et l'entrée de la mairie.

- **Possibilité d'accueil de Food trucks supplémentaires**

Dans l'idée d'offrir plus de choix aux habitants, Macha DARRIEUSSECQ est chargée de faire les recherches sur les modalités d'appel à candidatures et de constitution des dossiers des candidats.

- **Implantation de la boîte à livres**

L'ABVL fait don à la commune d'une boîte à livres qui sera installée à l'arrêt de bus en face de l'épicerie, l'association en aura la gestion.

- **Éclairage public, recensement des ampoules défectueuses**

Les conseillers municipaux sont chargés de recenser par secteur, les lampadaires défectueux.

- **Intégration au groupe de travail sur le projet « local des associations » des représentants des associations louchataises**

Après réflexion le groupe de travail sur le « local des associations » sera constitué de la commission environnement et des représentants des associations de la commune.

- **Définition du budget pour le spectacle de Noël**

Le conseil municipal fixe à 1 000 €, le montant maximum pour organiser le spectacle de Noël.

Le prochain conseil municipal devrait se tenir soit le vendredi 10 novembre soit le vendredi 17 novembre 2023.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Marc VIGUIE

La secrétaire de séance  
Macha DARRIEUSSECQ

